

Devant l'échec de sa proposition de compromis, qui n'aurait retenu aucune des deux solutions envisagées jusqu'alors – maintien du statu quo ou reconnaissance de la République populaire de Chine, et expulsion de la « République de Chine » – le Canada décida de changer de politique : désormais, au lieu de voter contre la motion annuelle prônant l'admission de la République populaire de Chine, il s'abstiendrait, tout en continuant à voter en faveur de la décision par laquelle l'Assemblée générale avait fait du problème de la représentation de la Chine une « question importante ».

Puis ce fut la volte-face : en mai 1968, le premier ministre déclara que le Canada comptait reconnaître la République populaire de Chine le plus tôt possible et qu'il s'efforcerait de lui faire occuper le siège de la Chine aux Nations Unies. Les négociations avec les représentants de la Chine communiste aboutirent, le 13 octobre 1970, à l'annonce de la reconnaissance mutuelle et à l'établissement de relations diplomatiques. Quelques semaines plus tard, le délégué permanent du Canada aux Nations Unies, M. Yvon Beaulne, fit savoir que son pays voterait en faveur de la résolution proposant de faire occuper le siège de la Chine aux Nations Unies par la République populaire de Chine. Pour la première fois, il y eut une majorité simple. La proposition échoua cependant, car cette fois encore, l'Assemblée générale avait décidé qu'il s'agissait d'une « question importante » exigeant un vote à la majorité des deux tiers. Le Canada pour sa part avait voté en faveur de cette décision, mais en précisant bien qu'il ne le ferait plus s'il estimait que cette prise de position pouvait, à l'avenir, aller à l'encontre des vœux de l'Assemblée générale.

En négociant avec la Chine communiste, le Canada avait trouvé une formule à laquelle plusieurs pays devaient avoir recours lorsque le moment vint, pour eux également, de reconnaître le gouvernement de la République populaire de Chine comme seul gouvernement légal de Chine. Très vite on s'aperçut que la tendance devenait favorable à l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies et que la résolution présentée sur cette question remporterait à l'avenir bien plus de suffrages qu'en 1970. Ce que voyant, le gouvernement canadien décida que la procédure prévue pour les « questions importantes » avait rempli son rôle de